



NOTE DE PRESENTATION

Brève et synthétique

Budget primitif 2024

Cette note retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. (Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et Loi Notre)

Cette note est disponible sur demande et sur le site internet de la ville.

Le budget primitif indique l'ensemble des prévisions des dépenses et des recettes de la commune pour l'année en cours
Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif 2024, qui verra la mise en œuvre d'un nouveau référentiel budgétaire (M57), vous sera présenté le 9 avril 2024 au Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De dégager de l'autofinancement afin de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- D'engager les dépenses d'investissement afin d'améliorer le cadre de vie.

Le budget primitif 2024:

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité et doivent être équilibrées individuellement.

- La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) s'équilibre en premier tant en recettes qu'en dépenses afin d'éviter toute mauvaise surprise dans l'exécution budgétaire. Elle permet, au final, de déterminer la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Pour 2024 c'est un budget prévisionnel de 3 740 500 €.
- La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir et s'équilibre pour 2024 à hauteur de 1 645 000 €

1. Les dépenses en section de fonctionnement

	BP 2024
Charges Générales	981 300,00 €
Charges de personnel	1 811 200,00 €
Atténuation de produits	25 100,00 €
Autres Charges de gestion	241 900,00 €
Charges financières	69 500,00 €
Charges spécifiques	500,00 €
Dotations provisions	11 000,00 €
Dépenses réelles	3 140 500,00 €
Virt section d'investissement	480 000,00 €
Opération d'Ordre	120 000,00 €
dépenses totales	3 740 500,00 €

Elles traduisent la prise en compte de l'inflation, tant dans le cadre des charges générales avec les achats, les prestations des entreprises extérieures, l'entretien des voiries et des bâtiments.

Pour les charges de personnel les prévisions budgétaires tiennent compte de l'évolution des carrières, de l'ancienneté des agents, d'éventuelle revalorisation du point d'indice, de la hausse des cotisations, de l'avancement de grade et d'échelon des agents, de la couverture des besoins complémentaires par des agents contractuels.

Pas de modification du régime indemnitaire des élus.

Ces dépenses de fonctionnement sont complétées par les écritures d'ordre des amortissements.

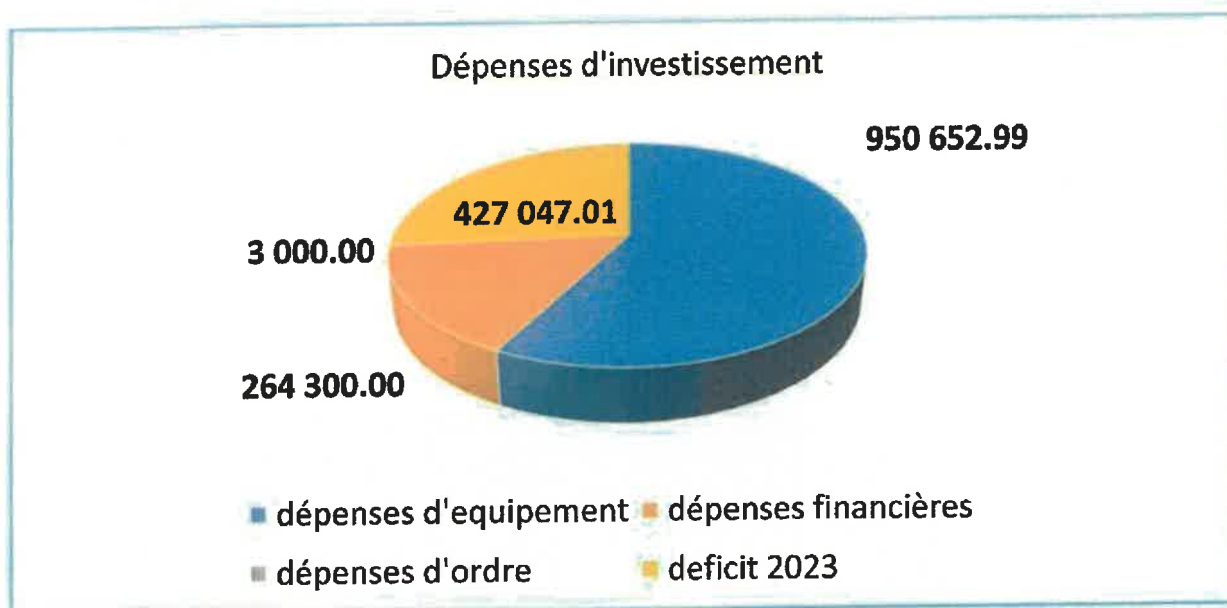
I. Les recettes en section de fonctionnement

	BP 2024
Produits des services	276 405,00 €
Impôts et taxes	151 000,00 €
Fiscalité locale	1 891 737,06 €
Dotations et participations	431 850,00 €
Atténuation de charges	9 100,00 €
Produits de gestion	9 110,00 €
Produits financiers	10,00 €
Produits spécifiques/ exceptionnels	100,00 €
Recettes réelles	2 769 312,06 €
Amortissements	500,00 €
Résultat 2023	970 687,94 €
Total	3 740 500,00 €

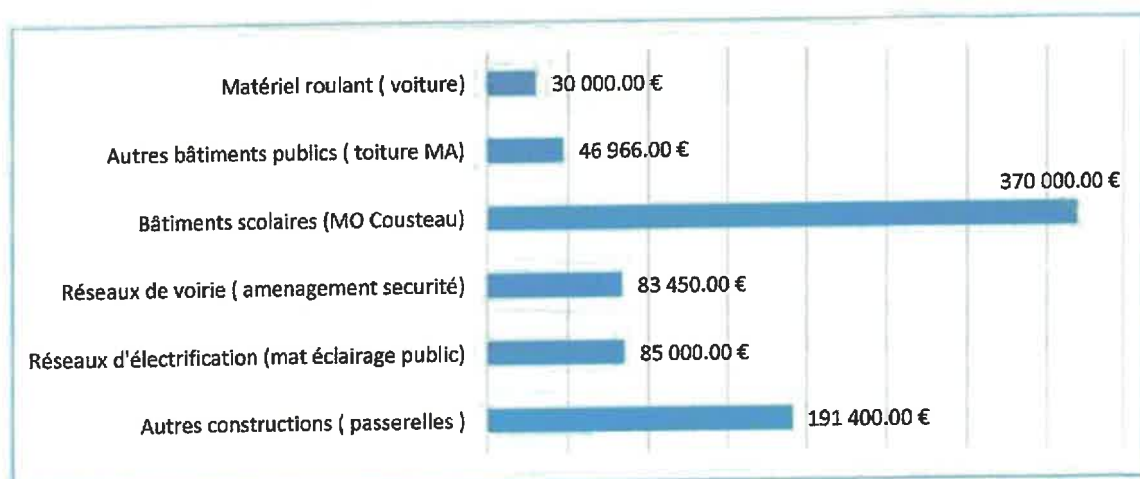
Les principales recettes de la commune proviennent des impôts fonciers, qui représentent près de 65% de nos recettes. Elles sont complétées par les ressources issues de la vente de produits des services du Multi-Accueil et du Centre de loisirs, mais aussi des coupes de bois. Le montant prévisionnel des dotations de l'Etat fait apparaître une légère diminution. Maintien des prestations de la CAF pour l'enfance et la Jeunesse.

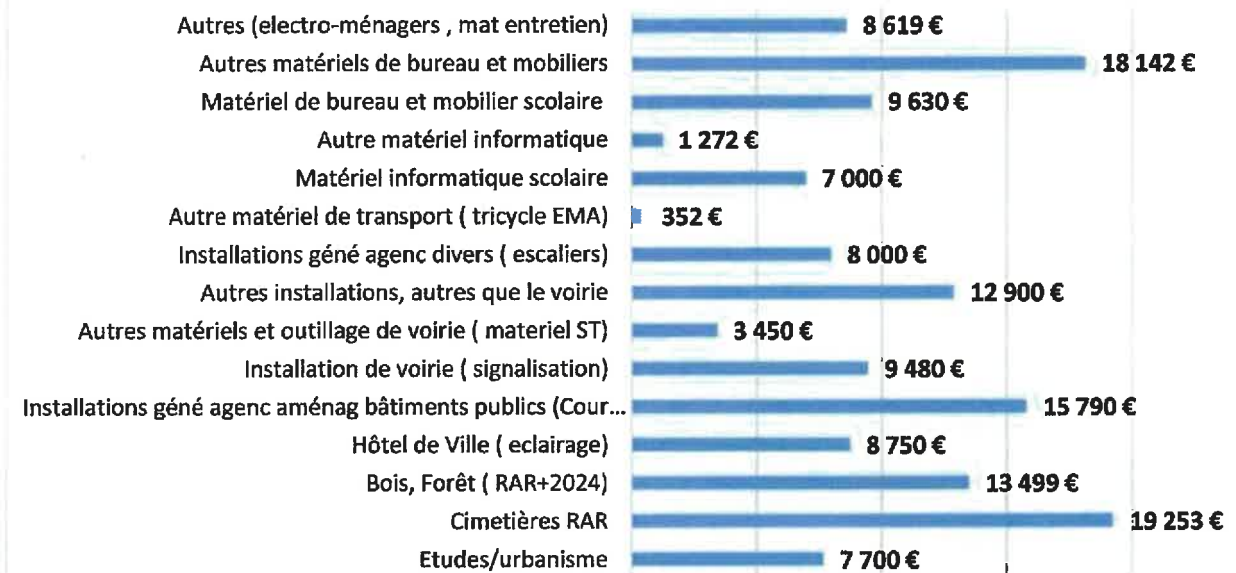
II. Les dépenses et les recettes en section d'investissement

L'équilibre s'établit à 1 645 000 €
 Les principaux postes de dépenses :

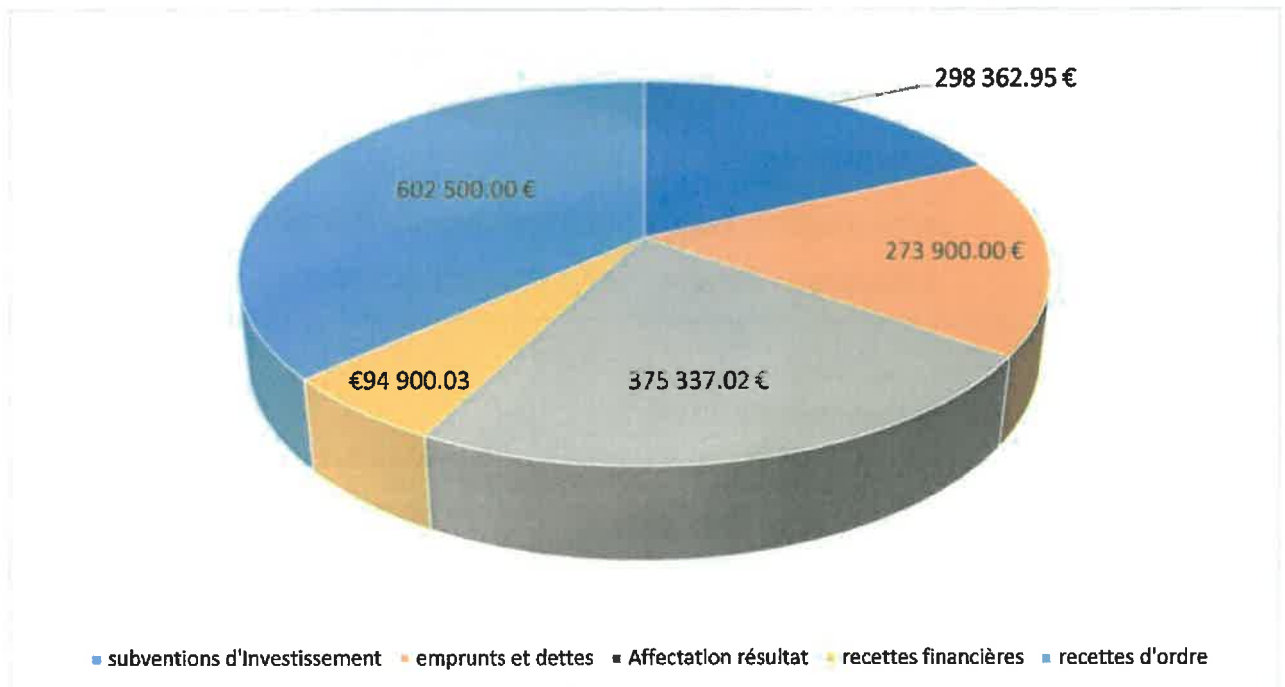


Liste des principales dépenses pour 806 816 €





Les principales recettes :

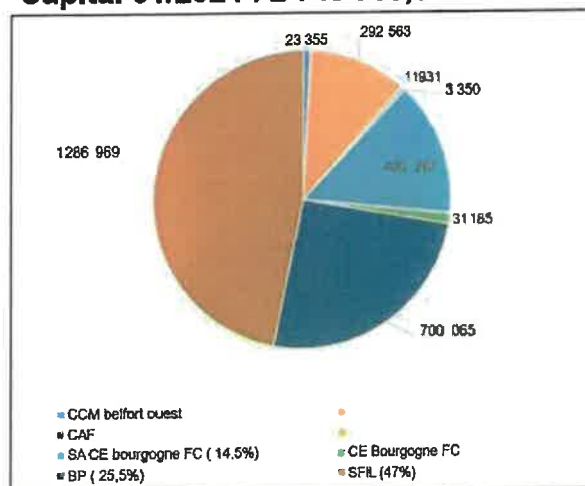


Les subventions proviennent de l'Etat (Fonds vert, DETR, DSIL) , du Département et du Grand Belfort (aide aux communes) ainsi que de l'Europe (FEDER)

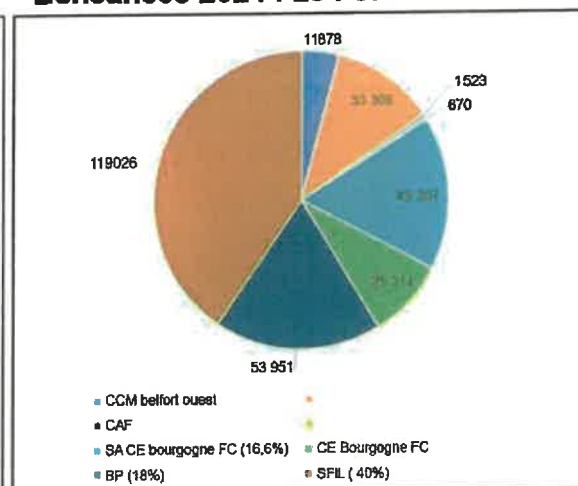
III. La dette

Capital et Echéances 2024

Capital 01/2024 : 2 749 705,86€



Echéances 2024 : 294 676 €



CONCLUSION :

Ce budget traduit la volonté de l'équipe municipale de maintenir un niveau raisonnable de dépenses de fonctionnement tout en assurant un entretien régulier d'un patrimoine vieillissant. Le volume des travaux d'investissement se maintient et vise à améliorer le cadre de vie des essertois et essertoises. La modernisation de l'éclairage public s'achève cette année avec le secteur du rond-point super U. Le cabinet d'architecte pour la rénovation de l'école Cousteau est choisi et le dossier avance.